



**PREAVIS N° 2017-06**

**RAPPORT DE LA MUNICIPALITÉ AU CONSEIL GÉNÉRAL**  
*concernant le*  
**Règlement sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences  
secondaires**

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Afin d'uniformiser les pratiques régionales concernant la perception de la taxe de séjour et la taxe sur les résidences secondaires, la Municipalité vous propose d'accepter ce règlement.

Cette taxe n'aura aucune incidence sur la bourse communale, mais elle sera une contribution de notre part au développement de l'offre touristique régionale.

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL GENERAL DE VUGELLES-LA MOTHE  
Sur proposition de La Municipalité,  
Entendu le rapport de sa Commission de gestion, et  
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide :

**Article 1 :** Le règlement est adopté tel que présenté.

**AU NOM DE LA MUNICIPALITE**

Le Syndic  
Michel JECKELMANN

La Secrétaire  
Dominique BIOLLAY